



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 22/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

ID : 033-200027068-20161115-2016_11_155-DE

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

2016-11-155 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 9 novembre 2016

L'an deux mille seize le quinze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRÉ , Vice-Présidente, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Fabienne ROCHER , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jacques MESPLEDE, Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Nouredine BOUACHERA, Régis GRELOT, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, David RESENDÉ pouvoir à Françoise DEMARE, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Agnès SEJOURNET, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION**APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RÉPARTITION DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRANNAIS DANS LE CADRE DE SA DISSOLUTION**

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde arrêté par le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine en date du 29 mars 2016,

Vu l'approbation par les collectivités concernées des articles 3 et 4 du schéma susvisé, ayant notamment pour conséquence le retrait de l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Brannais et donc la dissolution de l'E.P.C.I. au 31/12/2016,

Vu l'avis favorable du comité technique de la Communauté de communes du Brannais dans sa séance du 04/10/2016,

Vu l'avis favorable du comité technique de La Communauté d'agglomération du Libournais dans sa séance du 07/11/2016,

Vu la saisine du comité technique du Centre de Gestion,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 7 novembre 2016,

L'article 35 de la loi Notre prévoit que, en cas de dissolution d'un établissement public de coopération intercommunale, les modalités de répartition des agents qui en relèvent font l'objet d'une convention conclue, au plus tard un mois avant la dissolution, entre le président de l'établissement public dissous et les maires et les présidents des établissements publics d'accueil, après avis des comités techniques de chacune des communes et de chacun des établissements publics.

A cette fin, une concertation a été engagée au cours des derniers mois entre le président de la CDC du Brannais et les collectivités d'accueil, ayant donné lieu aux propositions de transfert suivantes :

- Périmètre des transferts :

Transfert de l'intégralité des agents fonctionnaires (stagiaires et titulaires) et des agents contractuels dont les contrats seront en vigueur le 31/12/2016, soit :

- transfert à l'E.P.C.I. créé au 01/01/2017, issu de la fusion entre La Cali et la Communauté de communes du Sud Libournais et de son extension à 7 communes de la CDC du Brannais de 18 agents en activité, et 2 agents en position de disponibilité à ce jour ;
- transfert à la Communauté de communes de Castillon/Pujols de 15 agents en activité, et de 2 agents en position de disponibilité à ce jour ;
- transfert aux communes d'Espiet et de Nérigean de 2 agents postaux, dont les postes seront repris par les communes d'accueil dans le cadre de la restitution de la compétence aux deux communes ;
- transfert au SIVU d'aide à la personne du Brannais qui sera créé le 30/12/2016 de l'ensemble des agents sociaux de l'actuel service d'aide à la personne ainsi que de 4 agents administratifs.

- Conditions des transferts :

Les agents seront transférés dans la collectivité d'accueil au 1/01/2017 dans leurs conditions de statut et d'emploi arrêtées au 31/12/2016.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités de répartition des agents issus de la CDC du Brannais ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libourmois



Envoyé en préfecture le 22/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161115-2016_11_155-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 22/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

ID : 033-200027068-20161115-2016_11_156-DE

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

2016-11-156 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 9 novembre 2016

L'an deux mille seize le quinze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Fabienne ROCHER , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jacques MESPLEDE, Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Nouredine BOUACHERA, Régis GRELOT, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, David RESENDÉ pouvoir à Françoise DEMARE, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Agnès SEJOURNET, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION**CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,
Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation, réunie le 17 octobre 2016,
Vu la saisine du Comité technique de la Cali en vue de sa séance du 7 novembre 2016,
Vu la saisine du Comité technique de la Ville de Libourne en vue de sa séance du 10 novembre 2016,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 novembre 2016,

Le schéma de mutualisation, adopté fin 2015, avait identifié l'opportunité de créer une Direction des ressources humaines mutualisée afin de permettre à ses membres de disposer des moyens nécessaires pour accompagner les évolutions institutionnelles et les réformes statutaires en cours et à venir.

La Cali, la Ville de Libourne et son C.C.A.S. ont ainsi souhaité prendre part à cette démarche en travaillant à la constitution d'un service commun chargé de la gestion quotidienne de 1050 agents en moyenne et structuré autour des axes directeurs suivants :

- organiser la stratégie RH : coordination et mise en œuvre des objectifs des exécutifs dans le respect de la concertation sociale.
- conduire la gestion statutaire : gestion des carrières, des paies et de la protection sociale des personnels, dans le strict respect des dispositions législatives et réglementaires applicables.
- accompagner les évolutions professionnelles : élaboration de plans de formations adaptés aux besoins de chaque collectivité ; soutien aux dispositifs institutionnels d'insertion dans l'emploi; accompagnement des projets de mobilité ; mise en place d'une G.P.E.E.C.
- contribuer à la qualité de vie au travail : élaboration de plans de prévention des risques professionnels ; organisation de l'offre de prestations d'action sociale ; développement d'outils de communication visant à favoriser l'intégration, l'information et l'implication des agents.

Depuis fin septembre 2016, les agents de cette future DRH mutualisée ont été regroupés sur un même lieu de travail afin de faciliter la mise en place de cette nouvelle organisation et de contribuer à en sécuriser le fonctionnement opérationnel.

Ce service commun Direction des ressources humaines serait officiellement créé à compter du 1^{er} janvier 2017 et comprendrait 24.1ETP.

Les modalités de son financement respecteront le principe de neutralité budgétaire retenu depuis la mise en œuvre des objectifs du schéma de mutualisation, en s'appuyant sur la répartition des charges salariales préexistantes.

Les charges de personnel du service commun DRH Cali/Ville de Libourne/CCAS sont évaluées à 1 009 724€. La clé de répartition applicable sera la suivante :

- 8% pour le CCAS ;
- 68% pour la Ville de Libourne ;
- 24% pour La Cali.

Les charges communes courantes de fonctionnement et d'investissement du service, incluant les frais d'installation et d'aménagement des locaux, seront partagées selon cette même clé de répartition.

Le coût pour la ville de Libourne sera pris sur son attribution de compensation et sera facturé pour le C.C.A.S.

Enfin, les dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun seront engagées sur leur budget respectif.

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
 - le principe de la création d'un service commun «Direction des ressources humaines» entre La Cali, la ville de Libourne et son CCAS ;
 - la convention constitutive de sa création, fixant notamment les modalités de son financement ;
 - les fiches d'impact individuelles relatives aux effets de cette mutualisation sur les conditions d'emploi des agents transférés ;
 - la création par délibération des postes transférés.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Liste des postes du service commun au 01/01/2017 :

	GRADE	STATUT	COLLECTIVITE D'ORIGINE	ETP SERVICE COMMUN
	attaché principal / D.G.A.S.	titulaire	Ville de Libourne	1
	Attaché	titulaire	Cali	1
	assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	titulaire	Ville de Libourne	1
	technicien principal de 1ère classe	titulaire	Ville de Libourne	1
	rédacteur principal de 1ère classe	titulaire	Ville de Libourne	0,9
	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	titulaire	CCAS	1
	rédacteur principal de 2ème classe	titulaire	CDC du Brannais	1
	rédacteur	titulaire	Ville de Libourne	0,8
	rédacteur	titulaire	Ville de Libourne	1

	rédacteur	titulaire	Ville de Libourne	1
	rédacteur	titulaire	Cali	1
	adjoint administratif principal de 1ère classe	titulaire	Ville de Libourne	0,9
	adjoint administratif principal de 1ère classe	titulaire	Ville de Libourne	0,9
	adjoint administratif principal de 2ème classe	titulaire	Ville de Libourne	0,8
	adjoint administratif principal de 2ème classe	titulaire	Cali	1
	adjoint administratif de 2ème classe	titulaire	Cali	1
	adjoint administratif de 2ème classe	titulaire	Cali	1
	adjoint administratif de 2ème classe	titulaire	Ville de Libourne	1
	adjoint administratif de 2ème classe	titulaire	Ville de Libourne	0,8
	adjoint administratif de 2ème classe	contractuelle	Ville de Libourne	1
	adjoint administratif de 2ème classe	titulaire	CCAS	1
	adjoint administratif de 2ème classe	titulaire	Ville de Libourne	1
	adjoint administratif de 2ème classe	titulaire	Ville de Libourne	1
	adjoint administratif de 2ème classe	titulaire	Ville de Libourne	1
	adjoint administratif de 2ème classe	titulaire	Ville de Libourne	1
	adjoint administratif de 2ème classe	titulaire	Ville de Libourne	1
24.1 ETP				

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libourmais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

22/11/2016
fecture le 22/11/2016
Affiché le
ID : 033-200027068-20161115-2016_11_157-DE

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

2016-11-157 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 9 novembre 2016

L'an deux mille seize le quinze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Fabienne ROCHER , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jacques MESPLEDE, Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Nouredine BOUACHERA, Régis GRELOT, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, David RESENDÉ pouvoir à Françoise DEMARE, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Agnès SEJOURNET, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN FINANCES

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,
Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation, réunie le 17 octobre 2016,
Vu l'avis de la commission finances-fiscalité en date du 7 novembre 2016,
Vu la saisine du Comité technique de la Cali en vue de sa séance du 7 novembre 2016,
Vu la saisine du Comité technique de la Ville de Libourne en vue de sa séance du 10 novembre 2016,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 novembre 2016,

Le schéma de mutualisation des services, adopté par le Conseil communautaire fin 2015 et définitivement validé lors du Conseil communautaire du 22 mars dernier, a identifié la nécessité de doter le territoire d'un service commun finances sur lequel s'appuyer dans le cadre des choix stratégiques à mener dans la conduite des politiques communautaires.

Par conséquent, La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS ont souhaité recourir au format juridique du service commun en vue de contribuer à l'optimisation des ressources et à la sécurisation financière.

Ce service commun finances, créé dès le 1^{er} janvier 2017, serait composé de 15.6 ETP et aurait en charge 22 budgets, représentant environ 148 M€.

Les missions qui lui seraient dévolues seraient les suivantes :

- l'exécution, le suivi budgétaire et comptable de La Cali, de la Ville de Libourne et de son C.C.A.S.: élaboration des rapports financiers relatifs à l'exécution budgétaire des comptes administratifs, analyse financière rétrospective, bilans et coûts des services, suivi des ratios, de la trésorerie, du pilotage des budgets (bilans, alerte, tableau de bord), mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière, suivi des conventions des services mutualisés et procès-verbaux de transfert,...
- la programmation budgétaire et l'expertise financière de La Cali, de la Ville de Libourne et de son C.C.A.S.: rapports d'orientation budgétaire, notes de cadrage budgétaire, préparations budgétaires avec les services opérationnels et les services supports, construction des budgets en fonction des orientations de la loi de finances, analyses financières, simulations, gestion et optimisation de la dette, optimisation des recettes et des dépenses,...

Dans le cadre du futur service commun, il est proposé :

- de créer les postes afférents, correspondants d'une part au transfert des huit agents de la Ville et du C.C.A.S. affectés à la gestion financière et d'autre part au transfert de trois agents issus des Communautés de communes du Sud Libournais et du Brannais dans le cadre de leur intégration au sein de La Cali ;
- d'acter la clé de répartition suivante pour les charges salariales et charges communes courantes (fonctionnement et investissement) : 52% Cali / 36% Ville de Libourne / 12% CCAS de Libourne, conformément aux principes déjà adoptés lors des créations des services communs antérieures, et notamment celui de la neutralité des charges préexistantes.

Les dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun seront elles engagées sur leur budget respectif.

Le remboursement des frais engagés par le service commun pour le compte de la Ville de Libourne sera imputé sur l'attribution de compensation de la commune afin que la mise en œuvre de cette mutualisation ait également un effet positif sur le coefficient d'intégration fiscale du territoire, et sera facturé au CCAS.

Afin de cadrer les conditions de mise en œuvre financière et organisationnelle de ces transferts, une convention reprenant les principes énoncés ci-dessus a été établie.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :
 - le principe de la création d'un service commun «finances» entre La Cali, la ville de Libourne et son CCAS ;
 - la convention constitutive de sa création ;
 - les fiches d'impact individuelles relatives aux effets de cette mutualisation sur les conditions d'emploi des agents transférés ;
 - la création, par délibération, des postes transférés.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Liste des postes du service commun au 01/01/2017 :

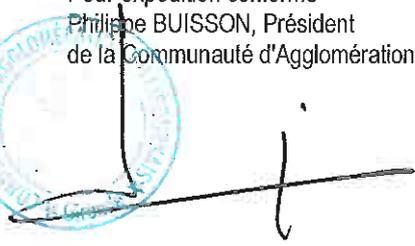
ETP	Grade	Fonction
0.5	Directeur	Directrice administrative et financière
0.5	Rédacteur	Assistante de direction
1	Attaché	Responsable du service commun
1	Ingénieur principal	Chef de service pôle programmation budgétaire, expertise financière
1	Attaché principal	Chef de service pôle exécution, suivi budgétaire et comptable
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Référent dépenses
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint au chef de service pôle programmation budgétaire, expertise financière
0.8	CUI ou CEA (recrutement en cours)	Assistant finances
1	Adjoint adm. Principal 1 ^{ère} classe	Assistante finances
1	Adjoint adm. 2 ^{ème} classe	Assistante finances
1	Adjoint adm. 1 ^{ère} classe	Assistante finances
1	Adjoint adm. de 1 ^{ère} classe	Assistante finances
0.8	Adjoint adm. principal de 1 ^{ère} classe	Assistante finances
1	Adjoint adm. principal de 1 ^{ère} classe	Assistante finances
1	Adjoint adm. 2 ^{ème} classe (CDD)	Assistante finances
1	Adjoint adm. 1 ^{ère} classe	Assistante finances
1	Adjoint adm. principal 2 ^{ème} classe	Assistante finances
15.6	TOTAL	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

2016-11-158 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 9 novembre 2016

L'an deux mille seize le quinze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Fabienne ROCHER , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jacques MESPLEDE, Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Nouredine BOUACHERA, Régis GRELOT, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, David RESENDÉ pouvoir à Françoise DEMARE, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Agnès SEJOURNET, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION
SERVICE COMMUN DIRECTION DE LA COMMUNICATION - AVENANT N°1 À LA CONVENTION
CONSTITUTIVE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,
Vu la délibération n° 2016-002-027 du 11 février 2016 instituant le service commun Direction de la communication,
Vu la convention de service commun signée le 1er mars 2016 ,
Vu la saisine du Comité technique de La Cali en vue de sa séance du 7 novembre 2016,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 novembre 2016,

Considérant l'intérêt à modifier la domiciliation de la direction de la communication mutualisée afin de permettre par ailleurs l'installation des services communs prévus par le schéma de mutualisation des services ainsi que l'accueil des agents intégrés dans le cadre de la fusion/extension de La Cali ;

Considérant que le déménagement de la Direction de la Communication mutualisée au sein de la Maison Robin, située 16 rue Etienne Sabatié à Libourne, occasionne des frais d'installation ;

Considérant que ces frais doivent pouvoir être partagés de façon équilibrée entre les parties ;

L'article II-2 de la convention constitutive du service commun Direction de la communication fixe les règles de partage des dépenses. Elle prévoit notamment que, en vertu du principe de neutralité budgétaire, le financement des charges de personnels s'effectue selon la clé de répartition suivante: 55% pour La Cali / 45% pour la Ville de Libourne.

Pour les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement, une clé de financement 50%/50% avait été retenue.

Une modification de la rédaction de l'article II-2 doit être envisagée pour faire évoluer cette dernière, selon les termes suivants :

« Les charges salariales relatives au fonctionnement du service commun seront financées selon la clé de répartition suivante :

- 55% pour La Cali ;

- 45% pour la Ville de Libourne.

Les charges communes courantes de fonctionnement et d'investissement du service, incluant les frais d'installation et d'aménagement des locaux, seront partagées selon cette même clé de répartition entre La Cali et la Ville de Libourne.

Les dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun seraient engagées sur leur budget respectif.»

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver, par voie d'avenant, les termes ainsi modifiés de l'article II-2 de la convention constitutive de ce service commun ;

- de rendre applicables ces nouvelles dispositions à compter du 15 novembre 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 22/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161115-2016_11_158-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 22/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

ID : 033-200027068-20161115-2016_11_159-DE

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

2016-11-159 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 9 novembre 2016

L'an deux mille seize le quinze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Fabienne ROCHER , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jacques MESPLEDE, Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Nouredine BOUACHERA, Régis GRELOT, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Jean Claude ABANADES

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, David RESENDÉ pouvoir à Françoise DEMARE, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Agnès SEJOURNET, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

SERVICE COMMUN FISCALITÉ - AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,
 Vu la délibération n° 2016-006-118 du 20 juin 2016 instituant le service commun fiscalité,
 Vu la convention de service commun signée le 4 juillet 2016,
 Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation, réunie le 17 octobre 2016,
 Vu l'avis favorable de la Commission finances-fiscalité du 7 novembre 2016,
 Vu la saisine du Comité technique de La Cali en vue de sa séance du 7 novembre 2016,
 Vu la saisine du Comité technique de la Ville de Libourne en vue de sa séance du 10 novembre 2016,
 Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 novembre 2016,

Considérant la nécessité de remplacer un agent du service commun fiscalité muté en interne au sein de la direction des services techniques de La Cali à compter du 1^{er} janvier 2017,
 Considérant l'évolution législative liée à la Taxe de séjour et par effet la montée en charge que demande sa gestion,

Considérant enfin les implications fiscales dues à l'extension de périmètre au 1^{er} janvier 2017,

Il est proposé :

1- D'acter la nouvelle composition du service commun suivante :

<i>ETP</i>	<i>Grade</i>	<i>Fonction</i>	<i>Collectivité d'origine</i>
<i>0.1</i>	<i>Directeur</i>	<i>Directrice des affaires financières, fiscales, juridiques et de la commande publique (Directrice administrative et financière mutualisée Cali / Ville de Libourne)</i>	<i>Cali</i>
<i>0.1</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>Assistante</i>	<i>Cali</i>
<i>1</i>	<i>Attaché</i>	<i>Responsable de service</i>	<i>Ville de Libourne</i>
<i>1</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>Agent chargé du Versement transport, de la taxe de séjour et de la redevance spéciale</i>	<i>Cali</i>
2.2 ETP au total			

2- de modifier en conséquence la clé de répartition des charges conformément aux principes déjà adoptés lors des créations des services communs antérieurs, et notamment celui de la neutralité des charges salariales pré-existantes : 72,5% Cali / 27,5% Ville de Libourne.

3- De décider que cette même clé sera appliquée également pour les charges communes courantes (fonctionnement et investissement) du service commun. Les dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun, seront, quant à elles, engagées sur leur budget respectif.

Le remboursement des frais engagés par le service commun pour le compte de la Ville de Libourne sera imputé sur l'attribution de compensation de la commune afin que la mise en œuvre de cette mutualisation ait également un effet positif sur le coefficient d'intégration fiscale du territoire.

Afin de cadrer les conditions de mise en œuvre financière et organisationnelle du service, un avenant n°1 à la convention reprenant les principes énoncés ci-dessus a été établi.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (56 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention.

Certifié exécutoire comme tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 22/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161115-2016_11_159-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 22/11/2016

Reçue en préfecture le 23/11/2016

ID : 033-200027068-20161115-2016_11_160-DE

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

2016-11-160 -- 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 9 novembre 2016

L'an deux mille seize le quinze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Véronique DI CORRADO , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Fabienne ROCHER , Christophe DARDENNE , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Jacques MESPLEDE, Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Michèle LACOSTE, Nouredine BOUACHERA, Régis GRELOT, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Jean Claude ABANADES

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, David RESENDÉ pouvoir à Françoise DEMARE, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Michel FOULHOUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Michel GALAND pouvoir à Agnès SEJOURNET, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines et de la mutualisation,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 ;
Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines et mutualisation, réunie le 17 octobre 2016 ;
Vu la saisine du Comité technique de la Cali en vue de sa séance du 7 novembre 2016 ;
Vu la saisine du Comité technique de la Ville de Libourne en vue de sa séance du 10 novembre 2016 ;
Vu l'avis du Bureau communautaire ;

La création d'une Direction des ressources humaines et d'un service finances mutualisés entre La Cali, la Ville de Libourne et son C.C.A.S. à compter du 1^{er} janvier 2017 a pour conséquence d'emporter le transfert des agents qui en relèvent au sein des effectifs communautaires, la Ville de Libourne et son C.C.A.S. devant de façon concomitante procéder à la suppression des emplois correspondants.

Le financement des postes transférés répondra à la clé de répartition convenue entre chacune des parties au service commun, dans un objectif partagé de neutralité des charges préexistantes.

D'autre part, l'évolution de la composition du service commun fiscalité, constitué depuis le 1^{er} septembre dernier entre La Cali et la Ville de Libourne, invite également à une mise à jour du tableau des effectifs. Cette évolution permet de répondre à l'engagement de mutation interne pris à l'égard de l'un des agents du service commun, affecté de façon transitoire sur deux directions, et va concourir par son aboutissement à une meilleure organisation des services.

Enfin, dans le cadre de la cohérence de l'organisation de la direction communautaire, il est proposé de détacher sur emploi fonctionnel l'actuel directeur adjoint en charge de l'Aménagement et du développement durable du territoire, de l'Habitat, des Transports et du Développement Touristique.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de créer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} décembre 2016 :

Au titre du service commun Direction des ressources humaines :

- un emploi fonctionnel à temps complet de D.G.A.S. d'E.P.C.I. de 40 000 à 150 000 habitants, à pourvoir par détachement d'un agent transféré ;
- un emploi à temps complet d'attaché principal (catégorie A), à pourvoir par voie de transfert ;
- un emploi à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
- un emploi à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
- un emploi à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
- un emploi à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
- trois emplois à temps complet de rédacteur (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
- deux emplois à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C), à pourvoir par voie de transfert ;
- un emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C), à pourvoir par voie de transfert ;
- sept emplois à temps complet d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C), à pourvoir par voie de transfert.

Au titre du service commun Finances :

- un emploi fonctionnel à temps complet de D.G.A.S. d'E.P.C.I. de 40 000 à 150 000 habitants, à pourvoir par détachement d'un agent existant au tableau des effectifs ;
- un emploi à temps complet d'attaché (catégorie A), à pourvoir par voie de transfert ;
- un emploi à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B), à pourvoir par voie de transfert ;
- un emploi à temps complet de rédacteur (catégorie B), à pourvoir par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle ;
- deux emplois à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C), à pourvoir par voie de transfert ;
- deux emplois à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (catégorie C), à pourvoir par voie de transfert ;
- un emploi à temps complet d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C), à pourvoir par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle.

Au titre du service commun fiscalité :

- un emploi à temps complet de rédacteur (catégorie B), à pourvoir par voie de mutation interne ;

Au titre de la Direction générale en charge de l'Aménagement et du développement durable du territoire, de l'Habitat, des Transports et du Développement Touristique :

- un emploi fonctionnel à temps complet de D.G.A.S. d'E.P.C.I. de 40 000 à 150 000 habitants, à pourvoir par détachement d'un agent existant au tableau des effectifs ;
- de prévoir au budget les crédits nécessaires au financement des salaires et des charges correspondants.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (56 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve les dispositions ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour exposition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 22/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20161115-2016_11_160-DE